

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique;

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire par voie téléphonique, Nathalie Lyrette, comme secrétaire par voie téléphonique ainsi que Martine Lampron, directrice générale adjointe, aussi par voie téléphonique.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION  
36-04-20

En conséquence, il est proposé par Darkise Richard, appuyé par Valérie Roberge et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2020**

RÉSOLUTION  
37-04-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 14 avril soit ouverte.

ADOPTÉE

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION  
38-04-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**ADOPTION DES MINUTES DU 10 MARS 2020**

RÉSOLUTION  
39-04-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 10 mars 2020 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

**Payables d'avril**

<b>Rémunération des employés</b>		<b>3 951.32 \$</b>
<b>Rémunération des élus/Maire</b>	<b>486,92\$</b>	<b>486,92 \$</b>
<b>Conseillers</b>	<b>162,86\$</b>	<b>977,16 \$</b>
		<b><u>5 415.40 \$</u></b>
<b>Dépenses fournisseurs</b>		<b>150 510.51 \$</b>

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**Total des dépenses de d'avril 155 925.91 \$**

**Revenus de février**

<b>Taxes municipales</b>	<b>15 019.60 \$</b>
<b>Dotation spéciale de fonctionnement</b>	<b>1 291.00 \$</b>
<b>Revenus TPS (juillet à décembre 2019)</b>	<b>11 803.16 \$</b>
<b>Revenu TVQ (juillet à décembre 2019)</b>	<b>11 493.15 \$</b>
<b>Société des infrastructures (TECQ)</b>	<b>48 719.00 \$</b>
<b>Municipalité de La Morandière (loader)</b>	<b>1 800.00 \$</b>
<b>MRC Abitibi (1<sup>er</sup> versement aide ADL)</b>	<b>2 266.00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92 391.91 \$</b>

**ADOPTION DES PAYABLES D'AVRIL**

RÉSOLUTION  
40-04-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Valérie Morin et unanimement résolu d'adopter les payables d'avril au montant de **5 415.40 \$**, pour les salaires des élus et employés, **150 510.51 \$**, pour les fournisseurs et **92 391.91 \$**, pour les revenus de mars, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

**Correspondance**

**4.0 RÉSOLUTION POUR ABOLITION DES INTÉRÊTS JUSQU'AU 1ER NOVEMBRE 2020**

**ENTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt a décidé d'alléger le fardeau des propriétaires en abolissant les intérêts à 0% jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre ou autre date qui sera annoncé par le premier ministre du Québec ou par le conseil municipal;

**ENTENDU QU'EN** adoptant le règlement #104 modifiant l'article 7.2 du règlement #103 portants sur le taux de taxation pour l'année 2020, le conseil municipal pourra à l'avenir modifier son taux d'intérêts en adoptant simplement une résolution;

RÉSOLUTION  
41-04-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter une résolution pour abolir le taux d'intérêts à 0% jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre ou jusqu'à une autre date qui sera annoncée par le premier ministre du Québec ou par le conseil municipal et que le règlement #104 modifiant l'article 7.2 du règlement #103 portants sur le taux de taxation 2020 sera adopté à la séance du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

**4.1 RÈGLEMENT #104 MODIFIANT L'ARTICLE 7.2 DU RÈGLEMENT NO 103 PORTANT SUR LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020**

**AVIS DE MOTION**

La conseillère Christiane Blouin donne avis de motion qu'un projet de règlement no 104 modifiant l'article 7.2 du règlement no 103 portant sur le taux de taxation pour l'année 2020 sera présentée à la session ordinaire du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**4.2 AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE/RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** chaque année, plus de 55000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**ATTENDU QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**ATTENDU QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**ATTENDU QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**ATTENDU QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**ATTENDU QUE** le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

RÉSOLUTION  
42-04-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse et unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de Rochebaucourt encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**4.3 SPECTACLE DE JEAN-THOMAS JOBIN**

La secrétaire informe le conseil qu'avec l'annonce venant tout juste de sortir pour l'interdiction des événements intérieur et extérieur jusqu'au 31 août 2020, on doit discuter d'une date pour reporter le spectacle de Jean-Thomas Jobin.

RÉSOLUTION  
43-04-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de reporter le spectacle de Jean-Thomas Jobin au printemps prochain.

ADOPTÉE

**4.4 REPORT DES PAIEMENTS DE LA SAAQ/RÉSOLUTION**

La secrétaire informe le conseil qu'il est possible de reporter les paiements de la SAAQ en raison de la Covid-19. Le conseil refuse de reporter les paiements et demande de continuer comme à l'habitude.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**4.5 SOUMISSIONS REÇUES POUR ASPHALTE/RÉSOLUTION**

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu deux soumissions pour l'asphaltage, une de Norascon au montant de 105 236.62 \$ et une autre de Pavage Abitibi de 44 840.25 \$.

RÉSOLUTION  
44-04-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'aller de l'avant avec la soumission de Pavage Abitibi au montant de 44 840.25\$.

ADOPTÉE

**4.6 PAUSE**

Il n'y a pas eu de pause

**4.7 INFORMATIONS DES CONSEILLERS**

La conseillère Christiane Blouin informe le conseil que le coin du rang 8 est vraiment en mauvais état et qu'il y a un trou profond dans l'asphalte. La voirie (MTQ) à même brisée le terrain sur le coin du parc et du côté sud du rang. Le conseil demande alors d'envoyer une lettre au MTQ pour réparer le tout.

**DEMANDE DE TRAVAUX ET PLAINTES CONCERNANT LE COIN DE LA ROUTE 397 À ROCHEBAUCOURT**

**ATTENDU QUE** chaque année, la municipalité de Rochebaucourt a des problèmes d'accumulation d'eau durant le dégel et ce, sur le coin de la route 397 situé à l'entrée de la municipalité Rochebaucourt;

**ATTENDU QUE** plusieurs discussions ont été faites avec le ministère des transports et des lettres ont été envoyées concernant les problèmes reliés au trou d'homme situé du côté nord-ouest de l'entrée du village de Rochebaucourt dans les années antérieures;

**ATTENDU QUE** les problèmes continuent de s'amplifier et qu'en avril 2020 le trou d'homme est complètement défoncé et est dangereux pour tous les utilisateurs de la route et désuet concernant l'écoulement des eaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt a fait la réparation de son trou d'homme en 2019 du côté sud-ouest et qu'il avait été demandé au ministère des transports de faire la réparation de leur trou d'homme situé du côté nord-ouest pour éviter les problèmes d'écoulement qui perdurent depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** le ministère des transports est venu dégeler leur trou d'homme et dans un même temps creuser dans les fossés de la municipalité sans autorisation ni demande à cette dernière et que des bris ont été occasionnés aux terrains durant ces travaux de creusage autant du côté nord-est que du côté sud-est;

**ATTENDU QUE** des travaux urgents doivent être effectués par le ministère des transports pour réparer le trou d'homme qui est complètement désuet et défoncé, réparer le dos d'âne qui traverse la route du côté nord ainsi que réparer un trou énorme au même endroit et que la portion de route située entre les trous d'homme doit être relevée pour corriger les problèmes d'écoulement;

RÉSOLUTION  
45-04-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Que le conseil municipal de la municipalité de Rochebaucourt réitère les demandes suivantes au ministère des Transports :

Que le trou d'homme situé du côté nord-ouest de l'entrée du village sur la route 397 soit réparé d'urgence;

Que le dos d'âne situé sur la route 397 à l'entrée du village mais en tournant vers Despinassy soit réparé ainsi que le trou dans l'asphalte au même endroit;

Que les bris causés aux terrains lors du creusage de fossés pour l'écoulement des eaux faits par le ministère des transports en avril, situés du côté nord-est et sud-est, soit réparés;

Que la municipalité de Rochebaucourt envoie cette résolution ainsi que des copies de lettres envoyées antérieurement sur les mêmes sujets, à Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, Monsieur Jean-François Turcotte, directeur général de l'Abitibi-Témiscamingue et Monsieur Luc Adam de la division d'Amos.

#### ADOPTÉE

La conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse demande s'il peut y avoir plus d'indications pour aviser les camionneurs que le pont dans la traverse du Canton l'Aos est barré. Nous lui mentionnons que nous avons déjà communiqué avec le MTQ à ce sujet et qu'ils nous ont fait comme réponse que toutes les indications nécessaires étaient déjà en place. Nous allons tenter de les relancer à ce sujet. Elle mentionne également que l'ambulance a passée dans le rang 6 qui est barré par le pont. C'est le GPS qui les a fait passer par là. Nous allons vérifier s'il peut être enlever de la trajectoire.

#### 4.8 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire demande s'il est possible d'envoyer une lettre à Rémy Sylvain pour lui demander d'ouvrir son chemin pour que les citoyens peuvent y passer si jamais il y aurait inondation dans le chemin principal. Il demande également quand il serait bien de passer la niveleuse ? Il nous informe que nous allons devoir mettre des rubans dans le Parc quand il n'y aura plus de neige pour empêcher les citoyens de s'y rassembler à cause de la Covid-19. Pour l'instant le projet des ponts couverts va être mis en pause. Il a des conférences téléphoniques à toutes les semaines avec la MRC et les projets structurants vont pouvoir être remis à plus tard.

#### 4.9 VARIA

##### REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DE L'ÉCO-SITE ET DES ENCOMBRANTS

Une lettre sera envoyée aux citoyens pour les aviser que l'ouverture de l'éco-site sera reportée à une date ultérieure mais que les encombrants vont passer quand même le 28 mai comme prévu.

##### ANNULATION DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

En raison de l'annonce venant tout juste de sortir pour l'interdiction des événements intérieur et extérieur jusqu'au 31 août 2020 nous devons annuler la fête de la St-Jean-Baptiste cette année.

##### ENTENTE DE FORAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT AVEC KENORLAND

**ENTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt accepte de signer une nouvelle entente avec Kenorland pour des forages qui auront lieu sur le territoire de Rochebaucourt;

**ENTENDU QU'UN** plan de forage a été fourni à la municipalité;

**ENTENDU QUE** Kenorland remettront les routes en bon état suite aux forages effectués et que la sécurité routière sera assurée par eux lors des travaux;

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

RÉSOLUTION  
46-04-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu de signer une nouvelle entente avec Kenorland concernant les travaux de forage situés sur le territoire de Rochebaucourt, que les routes devront être remises en bon état suite aux forages et que Kenorland est responsable de la sécurité routière durant les travaux.

ADOPTÉE

**4.10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la tenue de la séance à huis clos, les citoyens étaient informés qu'ils pouvaient poser des questions par courriel ou par téléphone. Il n'y a eu aucune question.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

---

Marc-Antoine Pelletier, maire

---

Nathalie Lyrette, sec, très.